

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE du 29 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de TEILHET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Président.

Présents : ROUDIER Renée, LESSORT Guy, THEVENET Bernadette, BARRAT Catherine, OLIVIER Eliane, CHARBONNIER Nelly, COURTOU CARTIER Sylvie, COLLANGE Antoine.
SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ROUDIER Renée.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 25 Juin 2020.

Monsieur le Président procède à l'installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action de la Commune de TEILHET à la suite des élections municipales du 15 mars 2020.

Le nouveau conseil d'Administration est composé comme suit :

1° les représentants élus par le Conseil Municipal qui exerceront leurs fonctions jusqu'à expiration de leur mandat :

ROUDIER Renée, LESSORT Guy, THEVENET Bernadette, CHARBONNIER Nelly.

2° les représentants désignés qui exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat de ce Conseil Municipal :

BARRAT Catherine, OLIVIER Eliane, COURTOU CARTIER Sylvie, COLLANGE Antoine.

Le Conseil d'Administration ainsi constitué est déclaré installé.

ELECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E) :

Monsieur Le Président expose que le Centre Communal d'Action Sociale est géré par un Conseil d'Administration dont le Maire est Président de droit (article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des familles). Dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration doit élire en son sein un vice-président(e) qui le préside en l'absence du Maire (article L123-6), nonobstant les dispositions de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales .

Le Conseil d'Administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Est élue vice-présidente : Mme ROUDIER Renée.

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme ROUDIER Renée, Vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur DUVERGER Bernard Président, cette personne s'étant retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent

Résultats reportés		956,44		0		956,44
Opérations de l'exercice	3 643,83	4 000,00				4 000,00
TOTAUX	3 643,83	4 956,44		0	3 643,83	4 956,44
Résultats de clôture		1 312,61		0		1 312,61
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 643,83	4 956,44			3 643,83	4 956,44
RESULTATS DEFINITIFS		1 312,61		0		1 312,61

2° Constate, les identités de valeur avec les indications au compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 :

Le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 :

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme Renée ROUDIER, vice-présidente, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

- Résultats de fonctionnement à affecter : 1 312,61 €
- Résultats de l'exercice (Recettes – Dépenses) : 356,17 €

- Excédent de fonctionnement reporté : 956,44 €
- Report excédentaire en fonctionnement : 1 312,61 €
-

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020 :

L'Assemblée procède au vote du Budget Primitif de l'exercice 2020, qui est adopté à l'unanimité.

Section de Fonctionnement équilibrée à la somme de : 5 462,61 Euros

Total du budget : 5 462,61 Euros

DISTRIBUTION DE SECOURS

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, décide d'allouer la somme de 550€ aux Restaurants du Cœur, et 150€ au Secours Populaire.

Cette dépense sera imputée au compte 6571 du budget 2020, section de fonctionnement.

Le CCAS a été saisi pour mettre en place des secours d'urgence à destination d'un habitant de la commune.

SÉANCE du 9 Décembre 2020

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à seize heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de TEILHET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DUVERGER, Président.

Présents : MM. ROUDIER Renée, LESSORT Guy, THEVENET Bernadette, OLIVIER Eliane, BARRAT Catherine, CHARBONNIER Nelly, COURTOU CARTIER Sylvie.

ABSENT : M COLLANGE Antoine.

SECRÉTAIRE DE SEANCE: Mme Renée ROUDIER.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 30.11.2020

COLIS DE NOEL :

L'assemblée dresse la liste des personnes qui n'ont pu assister pour des raisons indépendantes de leur volonté au repas du dimanche 1 mars 2020 et précise qu'elles recevront un colis de Noël choisi parmi la liste proposée par l'huilerie artisanale de Blot l'Église.

Les membres du CCAS font le choix des colis gourmands par catégories de bénéficiaires.

ORGANISATION DU REPAS 2021 :

Vu le contexte sanitaire actuel de la Covid-19 et après concertation, les membres du CCAS ont décidé de ne pas programmer le repas en mars 2021.

En conséquence, les membres font le choix de mettre en place des colis pour les habitants de plus de 65 ans habitant à TEILHET, et plus précisément un colis type pour une personne seule et un colis type plus conséquent pour un couple.

Il est proposé de réunir plusieurs choix de colis afin que l'assemblée se positionne lors de la prochaine réunion 2021.